

# LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

## N°17 – Octobre 2022



### Edito



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

L'automne est arrivé dans nos foyers. Les fraîcheurs matinales font sentir quelques notes d'humidité annonçant que la période chaude est révolue. Pour mieux servir les intérêts des Voisenonais, notre équipe municipale a choisi de s'impliquer davantage dans la préservation de l'environnement, pour ce, elle votera l'extension du périmètre

régional d'intervention foncière qui protège Voisenon de l'étalement urbain dont nous ne voulons pas. Par souci des ménages elle a voté le maintien du taux d'imposition ; malheureusement, je le regrette, les bases votées par le parlement les ont relevées de 6% : un véritable coup dur pour certaines familles. La hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a aussi augmenté, il faut investir pour l'indépendance énergétique voulue par les élus du SMITOM\* dont nous dépendons. **C'est l'aboutissement du « quoi qu'il en coûte ».**

Dans notre gestion au quotidien, nous veillons scrupuleusement à investir : les charges de fonctionnement des services ne pénaliseront pas l'équilibre financier des familles. Notre commune a retrouvé une bonne capacité d'autofinancement lui permettant de consolider les projets nécessaires au village. Notre maîtrise de l'aménagement du territoire permet d'être en phase avec les besoins utiles aux habitants ; **une gestion rigoureuse et claire !**

Nous sommes vigilants aux différentes problématiques qui impactent le climat. Nous veillons à choisir des matériaux durables qui permettent de générer des économies au long terme. Voisenonaise avant tout, l'équipe municipale y est attachée. Soucieux d'agir efficacement pour la commune, je m'attèle à fédérer les bonnes volontés et les expertises afin qu'elles soient en phase avec les enjeux communaux.

Avec ce monde qui avance à toute vitesse, malgré les enjeux climatiques qui inquiètent, l'inflation qui est le reflet de nos choix, nous devons gérer les conséquences au quotidien. Nous avons une vision claire des objectifs pour que l'exception voisenonaise perdure, demeure synonyme de ruralité, de solidarité, de partage et d'histoire. Je remercie tous les bénévoles qui nous aident, discrètement, à réaliser un beau destin commun.

**Pour le Voisenon que nous aimons, ensemble gardons le cap !**

Le Maire,  
Julien AGUIN

### Agenda du village

- **9 octobre** : Repas des aînés organisé par le Comité de parrainage
- **14 octobre** : Café chantant organisé par Familles Rurales Voisenon
- **15 octobre** : Rencontres voisenonaises autour de Monsieur le Maire
- **15 octobre** : Marche en soutien des blessés des Armées, par l'Amicale des Anciens Combattants
- **16 octobre** : Randonnée organisée par l'A.S.C.V.
- **31 octobre** : Halloween

### Zoom

- **La nouvelle banque d'accueil inaugurée**



Teddy ETINOF, Conseiller municipal de Voisenon, a inauguré la nouvelle banque d'accueil de la mairie. Son aide précieuse sur le vécu de la mobilité réduite a

permis cette création optimale. Résultat : test concluant !

- **La bibliothèque fait son plein de livres pour les enfants.**

Le mois de septembre a été riche d'un point de vue « lecture jeunesse ». Près d'une centaine de livres pour les enfants a été donné à notre bibliothèque municipale pour ravir les enfants et les jeunes de 1 à 18 ans. Merci à notre Conseillère municipale, Fanny LIDOUREN pour cette initiative pour aider au renouvellement des collections.



# Vos associations

## ADPEVM

Ca y est, c'est la rentrée !

Pour l'Association des Parents d'Elèves ADPEVM, la rentrée est déjà active, avec notamment l'élection des représentants des parents d'élèves début octobre.

C'était avec plaisir que nous avons pu échanger avec quelques parents lors du forum des associations au Mille-Club début septembre.

De nouveaux parents nous ont rejoint cette année, et nous allons nous réunir très prochainement pour préparer les différents événements à venir.

Nous vous communiquerons régulièrement des informations et des photos.

Ces actions ont pour but de générer des bénéfices qui sont reversés aux écoles pour financer des projets (sorties / activités).

Si vous souhaitez nous rejoindre, peu importe le temps possible à consacrer (organisation, gâteau...), écrivez-nous à : [adpevm@gmail.com](mailto:adpevm@gmail.com) pour vous ajouter à notre liste de diffusion.



## L'Orangerie

Horaires des messes.

- **Dimanche 02 octobre 2022, Voisenon**
- Dimanche 09 Octobre 2022, Aubigny
- Dimanche 16 Octobre 2022, Moisenay
- Dimanche 23 Octobre 2022, Maincy
- Dimanche 30 octobre 2022, Saint-Germain-Laxis

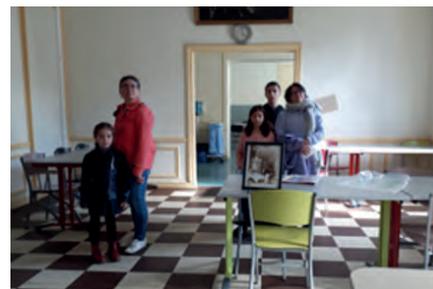
Contact : [luna.mado@gmail.com](mailto:luna.mado@gmail.com)

## AVI Patrimoine : JEP 2022

### Journées du Patrimoine au Centre du Jard

Ce fut l'occasion d'échanges avec des familles nouvellement installées dans le village.

Un public étonné par l'histoire de cette abbaye royale qui, malgré tous les bouleversements, offre un cadre exceptionnel aux jeunes de l'Institut d'Éducation Motrice (IEM). Les visiteurs sont très intéressés par l'évolution de l'établissement depuis l'installation de l'APF en 1950 : site le centre du Jard.



Les bénévoles de l'AVI Patrimoine récompensés par le succès de cette journée : 90 visiteurs étaient au rendez-vous.



Dans la salle à manger : des tableaux de scènes de chasse à courre.

## AVI Patrimoine : Merci Michel !



Michel GAUTREAU nous a quitté le 19 août. Il était très investi dans l'association AVI Patrimoine. C'était un manuel, attaché au travail bien fait. Il a mis ses compétences en maçonnerie pour la rénovation du petit lavoir de Voisenon.

Il a participé aux journées du patrimoine et aux différentes manifestations, il ne ménageait pas ses efforts pour aider à la mise en place de l'exposition, accompagner les visiteurs, nettoyer le grand lavoir pour l'animation des lavandières. Il se sentait reconnu par la bonne exécution de toutes ces tâches, méticuleux, attentionné, fier d'avoir œuvré pour le bon déroulement des projets. Il aimait l'ambiance conviviale de l'association, et les « après chantier », autour des repas partagés. C'était ses moments fétiches pour raconter avec beaucoup d'humour les souvenirs de sa jeunesse à Voisenon, les farces de l'époque pour taquiner. Il avait gardé cet esprit taquin et aimait les retours blagueurs des uns et des autres. Il était très attaché à son village, à son histoire, très discret mais très jovial. Les photos souvenirs de l'association nous renvoient à tous ces bons moments avec Michel.

Claudine CARÉ, présidente d'AVI Patrimoine

## Comité de parrainage



Si vous êtes joueur de tarot, de belote ou de jeux de société, vous êtes les bienvenus tous les mardis à partir de 14h à la salle des associations. Pour les joueurs de belote ou tarot, venir en équipe serait un plus.

On vous attend nombreux !

Contact : M. Alain LAMBERT,  
Président – 01 60 68 59 47

## Conseil des Sages

Le Conseil des Sages se dote d'une adresse e-mail.

Ecrivez-nous, posez vos questions.

Une réponse vous sera donnée tous les mois dans les colonnes de la Feuille de Chou.

[conseil.sages@voisenon.fr](mailto:conseil.sages@voisenon.fr)



Vous êtes membre d'une association de Voisenon et vous souhaitez faire partager une information concernant vos activités ? Contactez la mairie à l'adresse :

[mairie@voisenon.fr](mailto:mairie@voisenon.fr)

Merci d'envoyer des informations relues et corrigées. Besoin de conseils sur leur mise en forme ? N'hésitez pas à nous en parler.

## Les salles de Voisenon

Association ou particulier, vous utilisez des salles mises à votre disposition par la mairie :

- le local « bas » de la Maison des Associations située rue des Ecoles,
- le Mille-Club situé rue des Longs-Réages.

Leur utilisation fait l'objet d'une convention entre la mairie et vous-mêmes.

Dans cette convention, la Mairie s'engage à mettre à votre disposition des locaux propres et conformes.

Les locataires s'engagent de leur côté à respecter les lieux : les maintenir en l'état, les nettoyer et le cas échéant les sécuriser.

Attention, une attestation d'assurance en cours de validité devra être produite et annexée lors de la signature de la convention.

Seule, la grande salle du Mille-Club est proposée à la location, au tarif de 300€ pour les Voisenonais et 900€ pour les personnes extérieures à la commune. Cette location inclut le prêt des tables et des chaises. Les disponibilités vous sont indiquées par le secrétariat de mairie qui officialisera votre réservation.



## Les associations de Voisenon

Peut-être n'avez-vous pas pu vous rendre à la fête des associations. Voici un rappel de celles qui participent à la dynamique et au vivre-ensemble de notre village.

**Amicale des Anciens Combattants**  
[l.voisenon@yahoo.com](mailto:l.voisenon@yahoo.com)

**Association de gestion de la Bibliothèque**  
[bibliotheque@voisenon.fr](mailto:bibliotheque@voisenon.fr)

**Association des Parents d'élèves Voisenon – Montereau sur le Jard**  
[adpevm@gmail.com](mailto:adpevm@gmail.com)

**Association Sportive et Culturelle de Voisenon**  
[ascv.voisenon@orange.fr](mailto:ascv.voisenon@orange.fr)

**Association Voisenon Information Patrimoine et Histoires Locales**  
[claudine.care-voi@orange.fr](mailto:claudine.care-voi@orange.fr)

**Comité de Parrainage des Anciens**  
[l.voisenon@yahoo.com](mailto:l.voisenon@yahoo.com)

**Familles Rurales de Voisenon**  
[secretariat@frvoisenon.net](mailto:secretariat@frvoisenon.net)

**L'Orangerie Association de Gestion de la Chapelle Saint Jean-Baptiste**  
[luna.mado@gmail.com](mailto:luna.mado@gmail.com)

**Les Petites Mains de Voisenon**  
[josiane.pineau77@gmail.com](mailto:josiane.pineau77@gmail.com)



Rentrée associative du 10 septembre 2022

# Retour en images

## Rentrée associative

Samedi 10 septembre nos associations étaient mobilisées pour organiser, avec l'aide de la municipalité, la rentrée associative. Reprise des activités et présentation des nouvelles. Merci aux associations et surtout à leurs bénévoles pour leur dévotion au service de chacun. Merci aux voisenonais de les faire vivre et merci à certains montjarciens qui fréquentent beaucoup les activités. Malheureusement la météo capricieuse n'a pas permis de le faire en extérieur comme prévu. Coup de chapeau à nos amis du restaurant voisenonais l'Hirondelle présents pour restaurer les convives.



## Vide-greniers



Dimanche 18 septembre s'est tenu le traditionnel vide-greniers de notre village qui a fait son retour après deux ans de crise sanitaire. Les élus, les médiateurs et les bénévoles se sont mobilisés pour réserver le meilleur accueil possible aux exposants et aux visiteurs. 110 exposants et près de 2000 visiteurs. Merci à nos restaurateurs d'avoir permis une restauration sous le soleil de cette belle journée.

## Visite au Sénat

Mercredi 9 septembre, la Sénatrice Claudine THOMAS a accueilli les membres du Conseil des Sages et du Conseil municipal des Jeunes pour une visite du Sénat, en présence de Monsieur le Maire et de son adjoint au scolaire et à la jeunesse, Benoît DUVEAU.

La Sénatrice a pu, lors de cette visite, les accompagner et leur livrer quelques anecdotes sur son travail avec les maires et les élus locaux de Seine-et-Marne.

Cette visite, à l'initiative de Monsieur le Maire, a permis aux jeunes et aux sages de mieux connaître l'institution dans le cadre de leurs missions à Voisenon. D'autres visites sont prévues.



## Cinéma en plein-air

Vendredi 2 septembre, le village a accueilli au Collège Nazareth la deuxième édition du Cinéma de Plein-air de la Commune et la 8ème édition au sein de la Communauté d'agglomération.

Merci à Olivier EDOUARD-BETSY, Conseiller municipal en charge de la Culture et aux services de l'agglomération de cette organisation. Merci à Pascal CHAUBAROUX, Directeur du collège de son accueil. Merci aux équipes de l'Office de Tourisme de leur présence pour faire découvrir notre territoire.

Une belle soirée d'été avec « Nos plus belles vacances » qui fait partager ces dernières juste après la rentrée.



# Voisenon, votre village

## Peut-on composter les crottes de chiens et chats ?

On ne peut pas l'ignorer : dans le monde, 840 millions de chats et de chiens font leurs besoins au moins deux fois par jour. Cela a des conséquences ! D'un côté, les crottes non ramassées peuvent propager des bactéries. De l'autre côté, les sacs plastique à usage unique sont un fléau pour l'environnement. Et si le compostage était la solution ?

Nous ne recommandons pas le compostage des crottes de vos animaux de compagnie. Bien sûr, c'est génial de vouloir donner un coup de pouce à la nature. Mais si cela se fait au détriment de votre santé, il vaut mieux se tourner vers une alternative moins dangereuse.

Par exemple, il existe désormais des toilettes pour chiens qui décomposent les crottes en toute sécurité. Ces toilettes combinent une poudre digestive avec traitement enzymatique et de l'eau tiède, qui décomposent biologiquement et sans danger les excréments de votre animal. Une bonne alternative au compost, si vous voulez notre avis. Voisenon, village ami des animaux.



Soyez vigilant : ramassez !

## RAPPEL – Appel à candidature : agents recenseurs

La charge de travail des agents recenseurs a évolué du fait des réponses par Internet au questionnaire. Une formation est prévue pour ces agents en octobre ou novembre 2022.

Les agents recenseurs doivent présenter les qualités suivantes :

qualité de contact avec les habitants, conscience professionnelle, ordre et méthode, disponibilité, moralité et neutralité.

Le salaire de ces agents fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal selon le barème INSEE.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter :

[mairie@voisenon.fr](mailto:mairie@voisenon.fr) ou **01 60 68 29 00**

## Déchets



### • Horaires de la déchetterie

Notre village est rattaché à la déchèterie de Vaux-le-Pénil située rue du Tertre de Chérisy. Elle est ouverte tous les jours y compris les jours fériés aux horaires habituels (à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre).

Horaires d'ouverture du 1er avril au 31 octobre en semaine de 13h45 à 19h, les samedis de 10h à 19h et les dimanches de 10h à 13h.

### • SMITOM : participez au programme « éco-voisins »

Vous avez la fibre verte et vous souhaitez vous investir pour la préservation de l'environnement ? Le SMITOM propose de sensibiliser des habitants volontaires aux écocistes grâce au concours des habitants. Pour ce faire, il est proposé un moment de formation et d'échanges dans les locaux du syndicat. Au programme, entre autres : visite des installations de traitement, formation aux écocistes, échanges et astuces sur le tri et la réduction des déchets, etc. Une surprise à la clé ! Objectif : sensibiliser des écocitoyens bénévoles afin qu'ils deviennent les voisins de référence en termes de tri et réduction des déchets.

Deux sessions sont prévues, sur inscription uniquement :

- Mercredi 2 novembre à 14h
- Mercredi 21 décembre à 14h

Inscriptions et informations (nombre de places limité) : [preventiondechets@lombric.com](mailto:preventiondechets@lombric.com)  
Lieu : rue du Tertre de Chérisy, 77000 Vaux-le-Pénil.



# Voisenon, votre village

## Participez au choix de la fresque !

Dans le cadre de la lutte contre les graffitis, la mairie a demandé à Jean-Michel LEBER, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les talents, de réaliser une fresque sur le transformateur situé à l'angle du Chemin des Cornes et de l'allée des Bleuets.

En voici différentes versions. Nous vous invitons à indiquer à la mairie, avant le 1er décembre, celle qui a votre préférence. **Venez voter en mairie !**



Proposition 1



Proposition 2



Proposition 3



Proposition 4



Proposition 5

Lorsqu'ils ne sont pas faits sur des supports autorisés, les graffitis constituent, pour le droit pénal français, une « destruction, une dégradation ou une détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui », qui est punie soit d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe (1 500 euros ou plus) s'il n'en résulte qu'un dommage léger, soit d'une amende pouvant atteindre 30 000 euros et d'une punition pouvant atteindre 2 ans d'emprisonnement dans les autres cas.

De plus, « le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger ». La sanction est relevée à 15 000 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsque, entre autres, « le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public » (par exemple, les radars automatiques).